

PLAQUETTE D'INFORMATIONS

CLASSES A HORAIRES AMENAGES – AMENAGEMENTS D'HORAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

➤ Préambule	Page 2
➤ PRIMAIRE	Page 3
➤ COLLEGE	Page 5
➤ LYCEE filière Horaires Aménagés	Page 7
➤ LYCEE filière Aménagement d'Horaires	Page 9

Préambule

Votre enfant est très intéressé par la pratique artistique, vous pouvez lui permettre de bénéficier d'un enseignement artistique renforcé en suivant sa scolarité dans le dispositif des Classes à Horaires Aménagées en Musique, Danse ou Théâtre, et ce dans les différents niveaux scolaires primaire, collège ou lycée.

Ces classes permettent un apprentissage artistique complet, qui diffère selon la discipline choisie. L'enseignement artistique est dispensé sur le temps scolaire au sein du Conservatoire de Nice.

A partir du lycée, l'enseignement peut être dispensé en horaires aménagés ou aménagements d'horaires (voir précision dans les pages LYCEE).

MUSIQUE

Le dispositif CHAM offre la possibilité de développer une pratique instrumentale spécifique, une pratique vocale autour d'un enseignement pluridisciplinaire mêlant l'individuel et le collectif.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités se développent et contribuent aux apprentissages scolaires : la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

DANSE

Les Classes à Horaires Aménagés Danse et Aménagement d'Horaires permettent aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités chorégraphiques de poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes leur scolarité générale et de développer parallèlement des compétences chorégraphiques.

Le dispositif CHAD est possible à partir du Collège et Lycée.

THEATRE

Les Classes à Horaires Aménagés Art Dramatique et Aménagement d'Horaires permettent aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités théâtrales de poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes leur scolarité et de développer parallèlement des compétences théâtrales.

Le dispositif CHAT est uniquement possible au Lycée, dans le cadre de la filière S2TMD.

PRIMAIRE

L'établissement scolaire rattaché, mitoyen du Conservatoire est

L'école Lycette Darsonval.

MODALITES D'INSCRIPTION – CE1-CE2-CM1-CM2

Inscription à réaliser auprès de la DSDEN des Alpes-Maritimes

Dossiers d'inscription disponibles à l'Ecole Darsonval (12 rue Thyde Monnier) ou en téléchargement sur le site de la DSDEN des Alpes-Maritimes :

<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>

Du lundi 5 janvier au vendredi 6 mars 2026 inclus

à retourner sous format papier auprès de :

Mme la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale

Pour les classes de CE2/CM1/CM2 : une pré-inscription en ligne sur le site du Conservatoire doit être réalisée obligatoirement entre **le 5 janvier et le 6 mars 2026** :

<https://www.conservatoire-nice.org/> - **Rubrique Mon Compte/Pré-inscription**)

REUNION D'INFORMATION OBLIGATOIRE

En présence de Mmes la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale, la Directrice de l'Ecole Darsonval et la Directrice des Etudes du CRR de Nice

Lundi 12 janvier à 18h00 ou le mercredi 14 janvier à 14h00 à l'école Darsonval

Présence obligatoire d'au moins un représentant d'élève

Préinscription obligatoire à cpdem3.ia06@ac-nice.fr

PROCEDURE D'ADMISSION

Classe de CE1 : séance d'observation réalisée le **mercredi 1^{er} avril 2026** à partir de 8h30 à l'Ecole Lycette Darsonval

Classe de CE2/CM1/CM2 :

Test d'aptitude musical – **samedi 28 mars 2026** au Conservatoire – convocation envoyée par mail

Un morceau imposé devra être joué lors du test d'aptitude. Les listes seront affichées dans le hall du CRR et sur le site **le lundi 26 janvier 2026 à 14h.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Amelie ALESSANDRA, directrice des Etudes, par mail : amelie.alessandra@ville-nice.fr ou par téléphone au 04.97.13.20.22

COLLEGE

L'établissement scolaire rattaché, mitoyen du Conservatoire est le
Collège Henri Matisse (2 avenue Seilern)

Les classes sont ouvertes de la 6e à la 3e.

MUSIQUE

L'enseignement musical est déployé de la manière suivante :

- Un cours hebdomadaire individuel de pratique instrumentale
- Un cours collectif de Formation Musicale
- Un cours collectif de Chant Chorale
- Un cours collectif d'ensemble instrumental ou de pratique orchestrale

Dispositif « Grands Débutants 6e » : depuis quelques années, nous offrons la possibilité à de grands débutants de pouvoir intégrer les classes CHAM, même s'ils n'ont jamais pratiqué la musique ! Un apprentissage renforcé, en petit groupe, permet à ces apprentis musiciens de développer des aptitudes musicales tout en côtoyant d'autres élèves ayant un niveau certain - ce qui leur permet d'être épaulé, soutenu et davantage motivé.

DANSE

Organisation hebdomadaire du cursus Danse :

Cycle 2 Horaires Aménagés

- Danse Classique : 5 cours hebdomadaires de 1h30 à 2h
- Danse Contemporaine : 2 à 3 cours hebdomadaires de 1h30 à 1h45

Deux dominantes au choix sont possibles à partir de la 3e en CHAD :
Danse Contemporaine ou Danse Classique.

MODALITES D'INSCRIPTION

Enseignement Général (Collège Henri Matisse) :

Le dossier de candidature avec le collège est à télécharger sur le site : <http://www.ac-nice.fr/clg-matisse-06/> du **5 janvier 2026 au 27 février 2026** - ou à retirer au secrétariat Direction du Collège Henri Matisse (2 avenue Seilern - 06000NICE)

Il devra être retourné au Collège Henri Matisse **avant le vendredi 6 mars 2026**.

Enseignement Artistique Musical (Conservatoire de Nice) :

Le dossier de candidature avec le conservatoire est :

→ A réaliser en ligne sur le site <http://www.crr-nice.org> – Rubrique **Mon Compte/Pré-inscription** - du 05/01/2026 au 06/03/2026.

La clôture des inscriptions sera automatique dès le 6 mars au soir.

Des pièces justificatives devront être importées lors de la pré-inscription. Veillez à préparer les documents suivants :

Lettre de motivation du candidat, photo, bulletin artistique.

REUNION D'INFORMATION CHAM

En présence de Mme la Principale du Collège Matisse et Mme la Directrice des Etudes du CRR

**Lundi 19 janvier 2026 à 18h00 – Conservatoire de Nice
PRESENCE INDISPENSALBE DES PARENTS**

REUNION D'INFORMATION CHAD

En présence du Responsable du Département Danse et Mme la Directrice des Etudes du CRR

**Samedi 17 janvier 2026 à 10h00 – Conservatoire de Nice
PRESENCE INDISPENSALBE DES PARENTS**

PROCEDURE D'ADMISSION

Grands Débutants 6e : Entretien de motivation – jeudi 2 avril 2026 à partir de 17h30 au Conservatoire

Classe de 6e/5e/4e/3e - convocation envoyée par mail

- Test d'aptitudes musicales : **du mardi 31 mars au jeudi 2 avril 2026 au Conservatoire**
- Test d'aptitudes chorégraphiques : **mercredi 1^{er} avril 2026 après-midi au Conservatoire**

Un morceau imposé devra être joué lors du test d'aptitude. Les listes seront affichées dans le hall du CRR et sur le site **le lundi 26 janvier 2026 à 14h.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Amelie ALESSANDRA, directrice des Etudes, par mail : amelie.alessandra@ville-nice.fr ou par téléphone au 04.97.13.20.22

LYCEE filière HORAIRES AMENAGES

MUSIQUE DANSE THEATRE – FILIERE S2TMD – LYCEE MASSENA

La **filière S2TMD** propose une scolarité en horaires aménagés à des jeunes se destinant à des carrières artistiques, mais aussi à des futurs professionnels de la culture dotés d'une solide expérience de pratique artistique. Le lycée assure les enseignements du tronc commun ainsi que l'enseignement de culture et analyse artistique. Le conservatoire est responsable de la formation en pratique artistique.

2nde générale et technologique, option « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre » (option CPDMT)

La classe de seconde, classe de détermination, est une classe générale et technologique. Les enseignements communs représentent 80% de l'horaire global, le reste étant réservé aux contenus concernant la culture liée au domaine choisie.

Cette seconde permet d'envisager la poursuite en série S2TMD, de s'approprier des savoirs et des références propres à leur art de prédilection mais également issus d'autres domaines artistiques.

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel pour accéder au cycle terminal.

1ère et Terminale S2TMD

Accessible à partir de la 1ère, ce baccalauréat technologique permet de suivre des spécialités propres à la série : trois spécialités en 1ère et deux spécialités en terminale. Les matières générales sont les mêmes dans toutes les séries.

Les titulaires du bac S2TMD accèdent à tous types de formations via Parcoursup (universités, grandes écoles, conservatoires supérieurs...) et les débouchés professionnels dans le milieu culturel sont de plus en plus diversifiées.

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossiers d'inscription scolaire à télécharger sur le site du Lycée Massena

Dossier de candidature Conservatoire de Nice :

Le dossier de candidature avec le conservatoire est :

→ A réaliser en ligne sur le site <http://www.crr-nice.org> – Rubrique **Mon Compte/Pré-inscription** - du **05/01/2026** au **06/03/2026**.

La clôture des inscriptions sera automatique dès le 6 mars au soir.

Des pièces justificatives devront être importées lors de la pré-inscription. Veillez à préparer les documents suivants :

Lettre de motivation du candidat, photo, bulletin artistique.

REUNION D'INFORMATION

En présence des enseignants des matières de spécialités artistiques du Lycée Massena et de Mme la Directrice des Etudes du CRR

Le samedi 17 janvier 2026 à 14h00

PRESENCE OBLIGATOIRE DES PARENTS

PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- ✓ avoir assisté à la **réunion d'information**
- ✓ avoir participé aux **tests d'aptitudes** qui se dérouleront au Conservatoire
 - **Musique et Danse : vendredi 3 et samedi 4 avril 2026**
 - **Théâtre : samedi 28 mars 2026**

Une convocation nominative sera envoyée par mail.

- ✓ présenter son **projet personnel** lors de l'entretien ayant lieu à la suite du test d'aptitude

Les **morceaux imposés** seront affichés dans le hall du CRR et sur le site le **lundi 26 janvier 2026 à 14h**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Amelie ALESSANDRA, directrice des Etudes, par mail : amelie.alessandra@ville-nice.fr ou par téléphone au 04.97.13.20.22

LYCEE filière AMENAGEMENT D'HORAIRES

Les classes à aménagement d'horaires sont des classes à double cursus pour la préparation d'un **bac série générale** en partenariat avec les établissements suivants :

- le **lycée Guillaume Apollinaire** (établissement public)
- le **lycée Don Bosco** (établissement privé sous contrat)

Ces aménagements d'horaires, établis sur 2 à 3 demi-journées hebdomadaires, permettent à nos élèves de concilier au mieux scolarité générale et pratique artistique d'un niveau exigeant.

Les études artistiques n'ont pas d'incidence sur le niveau scolaire général, il ne s'agit pas d'un cursus commun. Les élèves sont donc dans un **cursus d'études traditionnelles** au sein du Conservatoire de Nice, ce qui entraîne notamment **le règlement de frais de scolarité au sein du CRR.**

Les établissements partenaires permettent à ses élèves de valoriser leur parcours hors du commun, grâce à l'adaptabilité de leurs emplois du temps selon les projets artistiques menés.

Les inscriptions peuvent se faire pour les classes de Seconde Générale et Technologique, Première Générale et Terminale Générale.

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossiers d'inscription scolaire à télécharger (ou inscription en ligne) sur les sites des lycées partenaires

Dossier de candidature Conservatoire de Nice :

Le dossier de candidature avec le conservatoire est :

→ A réaliser en ligne sur le site <http://www.crr-nice.org> – Rubrique **Mon Compte/Pré-inscription - du 05/01/2026 au 06/03/2026.**

La clôture des inscriptions sera automatique dès le 6 mars au soir.

Des pièces justificatives devront être importées lors de la pré-inscription. Veillez à préparer les documents suivants :

Lettre de motivation du candidat, photo, bulletin artistique.

REUNION D'INFORMATION

En présence de nos partenaires des Lycées Don Bosco et Apollinaire, et de Mme la Directrice des Etudes du CRR

Le samedi 17 janvier 2026 à 14h00

PRESENCE OBLIGATOIRE DES PARENTS

PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- ✓ avoir assisté à la **réunion d'information**
- ✓ avoir participé aux **tests d'aptitudes** qui se dérouleront au Conservatoire
 - **Musique et Danse : vendredi 3 et samedi 4 avril 2026**

Une convocation nominative sera envoyée par mail.

- ✓ présenter son **projet personnel** lors de l'entretien ayant lieu à la suite du test d'aptitude

Les **morceaux imposés** seront affichés dans le hall du CRR et sur le site le **lundi 26 janvier 2026 à 14h**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Amelie ALESSANDRA, directrice des Etudes, par mail : amelie.alessandra@ville-nice.fr ou par téléphone au 04.97.13.20.22